



COMITÉ DU 23 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°	C2023	10	23	03
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 18 octobre 2023 : 12 octobre 2023
- Réunion du 18 octobre 2023 : absence de quorum constatée (26 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 35 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 23 octobre 2023 : 19 octobre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 30/10/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 02
- Nb de membres absents et excusés : 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20231023-C2023_10_23_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 23/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS 2023 - MODIFICATIONS

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

La procédure des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de dépenses de fonctionnement résultant d'un engagement de la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

L'autorisation de programme ou l'autorisation d'engagement représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiements représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Les AP/AE/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/AE/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/AE/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 12/10/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 18/10/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 18/10/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 19/10/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 23/10/2023,
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 18 octobre 2023,
Considérant le rapport présenté,

Article unique : de valider, conformément aux documents joints en annexe, les modifications suivantes :

Section d'investissement

Modifications d'Autorisations de Programme :

- L'Autorisation de programme n° 2020AP04, comprenant l'opération 2018-35 « DESIGN CLEON », est révisée à la hausse pour un montant de 465 000 € suite aux notifications de marchés et à des travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires résultent de la découverte de fondations profondes dont les caractéristiques sont inconnues. Ces fondations doivent être détruites et remplacées.
- L'Autorisation de programme n° 2022AP08, comprenant l'opération 2022-24 « CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD », est révisée à la hausse pour un montant de 20 000 000 € suite au réajustement des estimations après finalisation des études de projet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	05	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	

Version : Octobre 2023		AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENTS				
Section d'investissement		Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2023	2024	2025 à 2028 (montants estimés)	Total cumulé
2019AP01	SAINT JEAN - BASSIN EP		1 127 500	0	1 127 500	932 010	135 000	60 490	0	1 127 500
	Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000			60 737				60 737
		Révision BP 2021	102 000			0				0
		Révision BP 2022	405 500			405 500				405 500
		Report de crédits BS 2022				465 772				465 772
		Révision BS 2022	140 000			0	100 000			100 000
		Révision BP 2023	35 000			0	35 000			35 000
		Report CP BS 2023				0		60 490		60 490
2019AP02	MONTVILLE - BASSIN EP		271 684	0	271 684	261 797	9 886	0	0	271 684
	Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000			24 735				24 735
		Révision BP 2022	70 500			70 500				70 500
		Report de crédits BS 2022				166 562				166 562
		Report de crédits BS 2023	-31 816			0	9 886			9 886
2019AP03	VILLERS ECALLES - BASSIN EP		143 312	0	143 312	143 312	0	0	0	143 312
	Opération 2019-17	DM 2019-02	110 000			4 918				4 918
		Révision BP 2021	8 000			0				0
		Révision BP 2022	1 600			1 600				1 600
		Report de crédits BS 2021				113 082				113 082
		Révision DM1 2022	40 000			23 713				23 713
		Solde AP BS 2023	-16 288			0				0
2020AP04	DESIGN CLEON		1 000 937	465 000	1 465 937	49 702	1 016 235	400 000	0	1 465 937
	Opération 2018-35	BS 2020	700 937			38 170				38 170
		Report de crédits BS 2022				11 533				11 533
		Révision BS 2022	200 000			0	200 000			200 000
		Révision BP 2023	100 000			0		100 000		100 000
		Report CP BS 2023				0	651 235			651 235
		Révision DM1 2023		465 000		0	165 000	300 000		465 000
2022AP05	DEFENSE INCENDIE VESTA / CENTRE DE TRI		1 631 000	0	1 631 000	32 371	1 598 629	0	0	1 631 000
	Opération 2017-11	BS 2021	60 000			12 964				12 964
		BP 2022	520 000			19 407				19 407
		Report de crédits BS 2022				0				0
		Révision BS 2022	551 000			0	551 000			551 000
		Révision DM1 2022	500 000			0	500 000			500 000
		Report CP BS 2023				0	467 629	80 000		547 629
		Révision DM1 2023				0	80 000	-80 000		0
2022AP06	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI/UVE		914 160	0	914 160	49 260	100 000	764 900	0	914 160
	Opération 2018-32	BS 2021	19 160			19 160				19 160
		BP 2022	35 000			30 100				30 100
		Révision BS 2022	860 000			0	300 000	500 000		800 000
		Report CP BS 2023				0		64 900		64 900
		Révision BS 2023				0	-200 000	200 000		0
2022AP07	TRANSPORT FLUVIAL		1 200 000	0	1 200 000	7 000	17 000	80 000	1 096 000	1 200 000
	Opération 2022-15	BP 2022	200 000			7 000				7 000
		Révision BS 2022	1 000 000			0		600 000	400 000	1 000 000
		Report CP BS 2023				0	82 000	111 000		193 000
		Révision DM1 2023				0	-65 000	-631 000	696 000	0
2022AP08	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD		25 060 000	20 000 000	45 060 000	0	170 000	40 000	44 850 000	45 060 000
	Opération 2022-24	BS 2022	25 060 000			0			25 000 000	25 000 000
		Révision BP 2023				0	150 000		-150 000	0
		Report CP BS 2023				0	20 000	40 000		60 000
		Révision DM1 2023		20 000 000		0			20 000 000	20 000 000
2022AP09	RECONDITIONNEMENT D'ENGINS		341 000	0	341 000	0	341 000	0	0	341 000
	Opération 2022-26	DM1 2022	321 000			0	320 000			320 000
		Révision BP 2023	20 000			0	20 000			20 000
		Report CP BS 2023				0	1 000			1 000
2023AP10	VIDEOPROTECTION DES QUAIS DE TRANSFERT		110 000	0	110 000	0	10 000	100 000	0	110 000
	Opération 2023-21	BS 2023	110 000			0	10 000	100 000		110 000
TOTAL			31 799 593	20 465 000	52 264 593	1 475 452	3 397 750	1 445 390	45 946 000	52 264 593

Version : Octobre 2023		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS			CREDITS DE PAIEMENTS				
Section de fonctionnement	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2023	2024	2025 à 2028 (montants estimés)	Total cumulé
2023AE01	RENOUVELLEMENT MARCHÉ D'EXPLOITATION UVE	220 000	0	220 000	0	100 000	120 000	0	220 000
	Création	BP 2023	150 000		0	100 000	50 000		150 000
	Révision	BS 2023	70 000		0		70 000		70 000
2023AE02	BOUCLE LOCALE / AUTOCONSOMMATION ELECTRIQUE	50 000	0	50 000	0	10 000	40 000	0	50 000
	Création	BS 2023	50 000		0	10 000	40 000		50 000
2023AE03	MARCHÉ BIODECHETS	300 000	0	300 000	0	2 000	298 000	0	300 000
	Création	BS 2023	300 000		0	2 000	298 000		300 000
TOTAL		570 000	0	570 000	0	112 000	458 000	0	570 000